



## Déclaration liminaire SNALC

### G.T. Mouvement inter académique – 21 janvier 2019

Comme une immense majorité de nos concitoyens qui se mobilisent depuis plus de deux mois maintenant pour voir leurs conditions d'existence s'améliorer, beaucoup de professeurs, parmi lesquels ceux du SNALC, sont dans l'expectative face à un gouvernement qui ne comprend manifestement pas vraiment les préoccupations, le désarroi voire la souffrance qu'expriment les Français. Fonctionnaires engagés et, à l'instar de tant de catégories, faisant toujours plus d'efforts, n'en déplaise au président de la République, les enseignants n'ont cessé de voir s'aggraver leur déclassement social, leur décrochage salarial et leur déconsidération dans la population.

Regroupés autour des organisations syndicales, dont la situation politique actuelle et les résultats des récentes élections professionnelles montrent la nécessité incontournable, rassemblés autour d'un stylo rouge brandi avec détermination sur les réseaux sociaux ou plus isolés mais touchés par les mêmes difficultés, les agents de l'Education nationale ne cessent de réclamer une *réelle* revalorisation salariale, de *réelles* améliorations des conditions d'exercice de leurs missions de plus en plus nombreuses et lourdes, sans contrepartie financière. Qu'obtiennent-ils en retour ? Des réponses toutes faites qui montrent clairement qu'on les prend pour des demeurés et qu'on les méprise : pour paraphraser le psalmiste, « *oculos habent, et non videbunt ; aures habent, et non audient* » peut-on dire de nos gouvernants...

« Vous voulez gagner plus, mesdames et messieurs les professeurs ? Pas de problème : on va vous imposer une heure supplémentaire de plus impossible à refuser. » dit ainsi M. Blanquer. Nous savons tous que les heures supplémentaires, bien moins rémunératrices que les heures poste statutaires, sont le

moyen de compenser les massives suppressions de poste. Nous savons tous que ce qui guide le ministère de l'Éducation nationale comme les autres, c'est la volonté de faire des économies coûte que coûte pour respecter en particulier les impératifs maastrichtiens : toutes les réformes présentées comme l'alpha et l'oméga de la « modernisation » par le pouvoir vont dans ce sens : après la réforme du collège, celles de l'apprentissage, du lycée professionnel, du lycée général et technologique, du baccalauréat, sous prétexte d'avancées pédagogiques et administratives, sans parler, pour l'ensemble des salariés, de la prochaine réforme des retraites, ne font qu'obéir à une logique purement budgétaire. La réforme du lycée avec une réduction de 10% des heures d'enseignement au lycée général, par exemple – et c'est bien plus massif en lycée professionnel –, laisse entrevoir dans deux ans 6000 suppressions de postes, que pourraient absorber, selon les préconisations de la Cour de Comptes, la deuxième HSA imposée. Les seuils d'ouverture de classe dans le cadre d'un lycée où disparaissent les filières et pour ainsi dire aussi les classes, participeront bien évidemment de cette « optimisation » des moyens. Nous ne sommes pas dupes, le ministre doit le savoir. Ne se moque-t-il pas de nous quand il déclare vouloir mettre en place un observatoire de la rémunération des professeurs, quand notamment le gel du point d'indice depuis 2010 et le PPCR gravant dans le marbre le passage à l'ancienneté seulement, plombent de manière mécanique et évidente nos salaires ? Quel besoin d'un pareil nouveau « Comité Théodule » ?

La profession d'enseignant ne cesse d'être dévalorisée, il faut le dire, par le recours exponentiel aux contractuels sans formation et sous-payés, et bientôt aux AED, aux étudiants... Comment s'étonner du nombre toujours moins important de candidats aux concours d'enseignement auquel il faut comparer le nombre toujours plus important de démissions ? Mal formé voire maltraité dans les ESPE, sous-payé, sans perspective d'évolution de carrière ou de réorientation professionnelle, sans médecine du travail, bientôt bâillonné par la loi du ministre même qui avait dit ne pas vouloir faire de nouvelle loi, exposé à une pression et une violence toujours plus fortes des parents et des élèves, exerçant dans un système d'un cynisme aujourd'hui éclatant où tout est fait pour que les élèves obtiennent des diplômes conséquemment sans valeur préparés avec toujours moins d'heures de cours : oui, l'enseignant va se faire plus rare à l'avenir et l'actuel plus désabusé sinon désespéré. L'enseignant du futur, victime des réformes et de la situation sociale d'aujourd'hui, sera d'un niveau de performance moindre – mais, après tout, adapté au niveau toujours plus faible des élèves –, taillable et corvéable à merci, et pour tout dire, complètement prolétarisé.

Voilà donc le progrès selon M. Blanquer... Ce n'est pas la conception que nous nous en faisons au SNALC, et nous lutterons avec vigueur, forts de nos nouveaux mandats dans les différentes instances, pour l'excellence des personnels et des élèves, pour la défense des intérêts moraux et professionnels de chacun des agents de notre institution.

Les mutations sont à ce propos un moment essentiel de la vie professionnelle, source de beaucoup d'inquiétudes et même d'angoisse, au point parfois de peser dans la décision de certains, que nous évoquions plus haut, de ne pas se présenter aux concours ou de démissionner...

Dans ce contexte extrêmement mais non sans raison anxiogène, le SNALC tient à saluer le travail des services gestionnaires, dont on sait combien il est lourd et obéit à une technicité toujours plus grande.

Comme chaque année, le SNALC s'esbaudit de la plateforme i-prof dont les fonctionnalités dignes du minitel laissent bien perplexes et désespérés les agents.

Il s'inquiète par ailleurs une fois encore du calibrage national et de la situation déficitaire délicate dans laquelle se retrouvent certaines disciplines.

S'agissant des éléments de calcul, le SNALC déplore notamment l'abaissement à 10 points seulement de la bonification stagiaire, au lieu des 50 antérieurs. Le SNALC dénonce aussi toujours le plafonnement à 100 points de la bonification « Vœu préférentiel » qui est un frein supplémentaire au changement d'académie. Dans le même ordre d'idée, le SNALC attend le non-plafonnement à 98 pts de l'ancienneté de service pour les candidats de la classe exceptionnelle. Il demande aussi que puisse être accordé le R.C. pour les candidats dont le conjoint est doctorant disposant d'un CDI.

Plus largement, et encore plus fermement que par le passé, face au danger que constitue la fusion des académies contre laquelle il est, le SNALC réclame le retour à un mouvement national de mutations.

Nous vous remercions.